Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

POSTE DE DÉLÉGUÉ CANTONAL À LA PRÉVENTION DES MAUVAIS TRAITEMENTS

La lutte contre la maltraitance reste au sein de l'Etat

Poursuivant ses réflexions sur la valorisation de la lutte contre la maltraitance dans le canton, le Conseil d'Etat a décidé de conserver la mission de prévention des mauvais traitements au sein de la sphère étatique. La création d'une fondation est donc écartée. Parallèlement, le poste de délégué à la lutte contre la maltraitance reste, pour l'heure, rattaché au secrétariat général du DFJ.

Au mois de septembre dernier, la situation personnelle et institutionnelle de M. Georges Glatz, alors président du CIDE (Comité international de défense de l'enfance) et délégué cantonal à la prévention contre les mauvais traitements, avait fait l'objet d'une décision destinée à éviter tout risque de confusion des fonctions. Détaché du Service de protection de la jeunesse pour rejoindre le Secrétariat général du Département de la formation et de la jeunesse (DFJ), M. Glatz avait alors reçu mandat de rédiger un rapport examinant les différentes pistes à même de valoriser la lutte contre la maltraitance dans le canton. La question du rattachement institutionnel de cette mission, reconnue comme majeure par les autorités, figurait au premier rang des problématiques à étudier, notamment au travers de la création éventuelle d'une fondation externe à l'Etat.

En regard du rapport rédigé par M. Glatz (basé notamment sur une enquête menée auprès des milieux intéressés), le Conseil d'Etat a proposé, conformément à la majorité des avis exprimés dans l'enquête, de conserver la mission de lutte contre la maltraitance au sein de l'Etat. La création d'une fondation externe est ainsi écartée. Par ailleurs, le poste de délégué cantonal à la prévention contre les mauvais traitements, occupé par M. Georges Glatz, reste rattaché au Secrétariat général du DFJ. Une étude axée sur la dimension transversale de ce poste permettra de déterminer, ultérieurement, son ancrage institutionnel.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 08 mai 2003

DFJ, Jean-Paul Jubin, secrétaire général, 021 316 30 04